

**MARIE LAMBERT**

Préface Pr Bernard Plagnet



# TVA

## mode d'emploi

50 questions-réponses  
pour optimiser la TVA  
et éviter les redressements

**EYROLLES**

# Décrypter, optimiser et faciliter la TVA et éviter les redressements

La TVA se présente comme un impôt neutre et sans danger. Sa philosophie est en effet d'en faire supporter la charge, non pas à l'entreprise, consommateur intermédiaire, mais au consommateur final, c'est-à-dire en général à un particulier. Or cet impôt n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Le législateur l'a paré d'une batterie de textes complexes afin de le formaliser de façon très précise, voire pointue pour un non initié. Il est donc courant, et compréhensible, de commettre des erreurs sur l'application des textes, surtout dans un contexte législatif de renouvellement fréquent.

L'auteur apporte des réponses claires aux questions que tout conseil, chef d'entreprise, DAF, comptable ou étudiant peut se poser dans la gestion ou la compréhension de la TVA.

Notions incontournables, modalités de calcul, formalisme, contrôle et contentieux fiscal... Ce guide pratique décortique et rend limpide un domaine réputé ardu et très technique.

**MARIE LAMBERT** est avocat. Titulaire d'un DESS de Droit Fiscal, et d'un diplôme (DMSE) de l'École Supérieure de Commerce de Paris, elle est membre de l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux, et est chargée d'enseignement de la fiscalité des groupes pour le DJCE (Diplôme Juriste Conseil d'Entreprise) à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse. Ancien responsable fiscal d'un groupe international, elle pratique la fiscalité depuis plus de 25 ans.

[www.marie-lambert-avocat.com](http://www.marie-lambert-avocat.com)

- Un guide pratique à la fois **technique et pédagogique**
- Tous les conseils pour **appliquer la TVA en toute légalité et éviter les redressements**
- Les clés pour **optimiser la trésorerie liée à la TVA**

# **TVA**

# **mode d'emploi**

**50 questions-réponses  
pour optimiser la TVA  
et éviter les redressements**

Groupe Eyrolles  
61, bd Saint-Germain  
75240 Paris cedex 05  
[www.editions-eyrolles.com](http://www.editions-eyrolles.com)



Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée notamment dans l'enseignement, provoquant une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris.

© Groupe Eyrolles, 2011  
ISBN : 978-2-212-54876-1

Marie Lambert

# **TVA mode d'emploi**

**50 questions-réponses  
pour optimiser la TVA  
et éviter les redressements**

**EYROLLES**

The logo for EYROLLES features the brand name in a bold, sans-serif font. Below the text is a horizontal line with a small grey circle centered underneath it.



Remerciements au Professeur Bernard Plagnet, pour son enseignement passionnant et son soutien, à Gérard Douez, Renaud Streichenberger et Philippe Bissara.



# Table des matières

Préface .....	13
Avant-propos.....	15
L'auteur .....	15
L'ouvrage.....	16
Les pictogrammes.....	17

## Partie 1 : Les notions incontournables

<i>Chapitre 1 : Comment fonctionne la TVA?</i> .....	21
Un peu d'histoire pour mieux la comprendre.....	21
Un impôt indirect sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise.....	22
<i>Chapitre 2 : Que signifie être « assujetti à la TVA » ?</i> .....	25
<i>Chapitre 3 : Quelles sont les opérations entrant dans le « champ d'application » de la TVA ?</i> .....	27
Quel est le sens du champ d'application de la TVA?.....	28
Comment identifier les opérations qui sont hors et dans le champ d'application de la TVA? .....	29
L'essentiel des opérations dans le champ de la TVA recouvre les opérations réalisées à titre onéreux .....	29
Les livraisons de biens .....	29
Les prestations de services.....	30
Les opérations sont réalisées à titre onéreux .....	31
Certaines opérations dans le champ sont expressément exonérées.....	32
Certaines opérations exonérées sont taxables sur option .....	33
Comment reconnaître et gérer les situations particulières? .....	34
Réalisez-vous sans le savoir des « livraisons à soi-même » (LASM) de biens ou de services? .....	34
a) Définition .....	34
b) Taxation de l'opération .....	34
c) La base d'imposition .....	35
d) L'exigibilité.....	35
e) La déduction de la TVA.....	35
Quelles sont les particularités des activités libérales? .....	36
a) Le principe général de taxation .....	36
b) Les professions dans le secteur médical ou paramédical .....	37
c) L'enseignement .....	37

Quel est le sort des subventions, aides, dons, etc. ? .....	37
Comment s'applique la TVA aux opérations de location ? .....	38
a) Les locations d'immeubles.....	38
b) Les locations de biens incorporels .....	39
c) Les locations en meublé à usage d'habitation .....	40
Quoi de neuf pour les opérations de construction ? .....	41
a) Définitions.....	42
b) Les opérations réalisées par les vendeurs assujettis à la TVA dans le cadre d'une activité économique.....	42
c) Les opérations réalisées en dehors d'une activité économique.....	43
d) Les modalités de taxation.....	43
e) Les droits d'enregistrement.....	44
f) Tableau récapitulatif de la TVA et des droits d'enregistrement (DE) applicables.....	45

#### **Chapitre 4 : Quel est le lien entre fait générateur, exigibilité et paiement de la TVA?..... 47**

Que signifient ces termes? .....	48
Quand la TVA est-elle exigible pour les livraisons de biens? .....	49
Exigibilité à la livraison .....	49
Paiement avant la livraison .....	50
Transfert de propriété avant la livraison .....	50
Clause de réserve de propriété .....	50
Location-vente .....	50
Quand la TVA est-elle exigible pour les prestations de services? .....	51
Encaissement du prix.....	52
Option pour les débits.....	52

#### **Chapitre 5 : Quelques rappels comptables..... 55**

## *Partie 2 :*

### **Comment déterminer la TVA à payer ou à imputer?**

#### **Chapitre 1 : Première étape : déterminer la TVA collectée ..... 59**

Quelle est la base imposable à la TVA? .....	60
Que prend-on en compte?.....	60
Qu'exclut-on? .....	61
Que se passe-t-il pour les opérations annulées, résiliées ou impayées? .....	61
Opérations résiliées, annulées ou faisant l'objet d'un rabais.....	61
Opérations impayées .....	62
La base est réduite pour les biens d'occasion .....	62
Quels sont les taux applicables?.....	63

#### **Chapitre 2 : Seconde étape : quel est le montant de la TVA déductible? ..... 65**

Quelles sont les règles à suivre pour déduire la TVA? .....	67
Quels sont les biens ou services pour lesquels la TVA est déductible?.....	67
Quels sont les cas d'exclusion de la déduction de la TVA? .....	67

À quel moment peut-on déduire la TVA?.....	68
Quelles sont les mentions à respecter? .....	69
Quel est le sort des frais de réception et de déplacement? .....	69
Le cas des cadeaux, échantillons et spécimens.....	70
Comment est déterminé le coefficient de déduction de la TVA?.....	71
Le coefficient d'assujettissement.....	72
Le coefficient de taxation .....	73
Coefficient égal à zéro ou à un.....	73
Coefficient compris entre zéro et un .....	74
Quelles sont les difficultés liées aux produits financiers?.....	75
a) Les produits exclus ou pas du champ d'application de la TVA.....	76
b) Les incidences sur le coefficient de taxation.....	76
c) Comment bénéficier de la tolérance applicable aux opérations financières accessoires?.....	76
Le coefficient d'admission .....	77
Le coefficient de déduction .....	78
Quand créer un secteur distinct d'activité? .....	78
Dans quels cas faut-il régulariser la déduction initiale? .....	79
La régularisation annuelle du coefficient provisoire avec le coefficient définitif.....	80
Les événements générant une régularisation globale du coefficient de référence.....	81
La régularisation des opérations résiliées, annulées ou impayées.....	81
<b>Chapitre 3 : TVA à payer ou crédit de TVA? .....</b>	<b>83</b>
Dans quels cas doit-on régler de la TVA?.....	83
Comment utiliser le crédit de TVA?.....	84
Quelles sont les possibilités d'imputation?.....	84
Comment en obtenir le remboursement? .....	85
Quelles sont les obligations déclaratives? .....	86
Comment se faire rembourser la TVA exposée dans un autre pays membre de l'UE?.....	86

## Partie 3 : La territorialité de la TVA

<b>Chapitre 1 : La France et l'outre-mer .....</b>	<b>91</b>
<b>Chapitre 2 : Quelles questions se posent pour les opérations au sein de l'UE?.....</b>	<b>93</b>
Pourquoi obtenir un numéro intracommunautaire? .....	95
Quels sont les vingt-sept États membres de l'UE et leur code pays?.....	96
Quel est le régime applicable aux échanges de biens au sein de l'UE?.....	97
Qu'est-ce qu'une livraison ou une acquisition intracommunautaire? .....	97
Quelles sont les particularités de ces opérations au regard de la TVA?.....	98
Cas général.....	98
Les ventes à distance de biens.....	98
Quelles précautions prendre pour vos opérations intracommunautaires? .....	99
Comment identifier et traiter les opérations triangulaires?.....	100
Quelles sont les particularités des prestations de services à l'intérieur de l'UE?.....	101

Quel est le jargon employé par les nouvelles règles? .....	101
Quels sont les nouveaux principes? .....	102
<i>Quid</i> des opérations <i>B to B</i> , ou entre assujettis? .....	102
<i>Quid</i> des opérations <i>B to C</i> , ou entre un assujetti et un non-assujetti? .....	102
Quelles sont les particularités de certaines prestations de services? .....	103
Quelles sont les dérogations pour les opérations <i>B to C</i> ? .....	103
Quelles sont les dérogations relatives aux opérations <i>B to C</i> ? .....	104
Le formalisme.....	106
Mention sur les factures .....	106
Nouvelle déclaration européenne de services (DES) .....	106

<b>Chapitre 3 : Comment gérer les opérations réalisées avec le reste du monde?.....</b>	<b>107</b>
Quel est le régime applicable aux exportations? .....	108
Quel est le régime des importations? .....	108
Comment optimiser la TVA en achetant en franchise de TVA? .....	109
Que permet le régime fiscal « suspensif » de TVA? .....	110
Comment se protéger des surcoûts de la TVA par l'insertion d'une clause fiscale dans le contrat de vente ou d'achat? .....	111

## Partie 4 : Quelles règles de facturation doit-on respecter impérativement?

<b>Chapitre 1 : Quelles sont les obligations en matière de facturation?.....</b>	<b>115</b>
Il est obligatoire de facturer sous peine de sanctions .....	116
Particularités de la réglementation fiscale .....	117
La facture doit respecter un certain formalisme .....	117
<b>Chapitre 2 : Quelles sont les mentions à porter sur les factures?.....</b>	<b>119</b>
Les mentions générales .....	119
Les mentions relatives à une exonération .....	120

## Partie 5 : Quels sont les différents régimes de déclarations?

<b>Chapitre 1 : Le régime réel normal, dit RN.....</b>	<b>125</b>
Le régime de droit commun.....	126
Le régime des acomptes provisionnels .....	127
<b>Chapitre 2 : Les régimes adaptés aux petites entreprises .....</b>	<b>129</b>
La franchise en base .....	130
Quelles sont les entreprises concernées? .....	130

Que se passe-t-il si le seuil est dépassé? .....	131
Le régime réel simplifié ou RSI.....	132
Qui peut en bénéficier?.....	132
En quoi ce régime est-il simplifié? .....	132
Que se passe-t-il si le seuil est dépassé? .....	133
Le mini-réel : un régime alternatif? .....	133

## Partie 6 :

### Comment aborder le contrôle et le contentieux fiscal?

<b>Chapitre 1 : Quelles sont les précautions à prendre en cas de contrôle fiscal?.....</b>	<b>137</b>
Le délai de reprise .....	138
Comment se déroule le contrôle? .....	138
Préparez-vous au contrôle .....	138
Comment répondre aux demandes du vérificateur?.....	139
Remise des documents sous format papier .....	140
Remise des fichiers informatiques.....	140
Le contrôle des comptabilités informatisées .....	140
Possibilité de régulariser spontanément avant la proposition de rectification .....	141
Que faire en cas de redressement?.....	141
<b>Chapitre 2 : Comment gérer le contentieux fiscal? .....</b>	<b>143</b>
<b>Chapitre 3 : Quelles sont les sanctions possibles?.....</b>	<b>145</b>

11

## Partie 7 :

### Pour en savoir plus

<b>Chapitre 1 : Groupes : régime des sociétés holding .....</b>	<b>149</b>
Le traitement particulier des produits financiers .....	150
Les dividendes sont hors du champ d'application de la TVA .....	150
L'activité de cession de titres est en principe hors du champ application de la TVA ...	150
Les intérêts sur les prêts aux filiales sont dans le champ d'application de la TVA et exonérés .....	150
Le régime TVA de la société holding varie selon son activité .....	151
Société holding pure : pas de possibilité de déduction de la TVA .....	151
Société holding mixte : une meilleure déduction de la TVA.....	151
La société holding peut déduire la TVA en tout ou partie.....	151
L'incidence des activités financières sur le coefficient d'assujettissement.....	152
La détermination du coefficient de taxation .....	153
La tolérance en cas d'opérations financières accessoires .....	153
La possible création de secteurs distincts d'activité pour éviter des déperditions.....	154
Les incidences sur la taxe sur les salaires.....	155

Quand la taxe sur les salaires est-elle due?.....	155
L'assiette de la taxe sur les salaires .....	155
Le taux de la taxe sur les salaires.....	156
Particularités des sociétés holding.....	156
<b>Chapitre 2 : TVA sur les ventes de biens d'occasion .....</b>	<b>159</b>
La TVA est appliquée sur la marge.....	159
Opérations à l'intérieur de l'UE.....	161
Rappel des principes.....	161
Le cas particulier des véhicules d'occasion .....	161
<b>Chapitre 3 : Quelles précautions prendre avant d'appliquer le taux réduit pour les travaux réalisés dans les logements?.....</b>	<b>163</b>
Quels sont les locaux concernés?.....	164
Quels sont les travaux visés par le taux réduit?.....	164
Quelles sont les obligations à remplir? .....	166

## Les 10 commandements en matière de TVA

### Annexes

Déclaration CA3.....	169
Annexe 3310 ter à la déclaration CA3 pour les entreprises ayant créé des secteurs distincts d'activité .....	171
TVA au taux réduit : attestation simplifiée.....	173
TVA au taux réduit : attestation normale .....	175
Demande de remboursement de crédit de TVA.....	180
Attestation d'assujetti.....	184
Modèle d'attestation d'achat en franchise de TVA .....	185
Modèle simplifié de clause fiscale .....	186
Version française.....	186
Version anglaise.....	186
Modèle de réclamation contentieuse avec demande de sursis au paiement.....	187
Liens utiles .....	188
<b>Index .....</b>	<b>189</b>

# Préface

La TVA, invention française, a beaucoup évolué durant ces dernières années, à tel point que les promoteurs de cette taxe ont du mal à reconnaître leur enfant !

Marie Lambert a eu la très bonne idée de nous guider dans le dédale qu'est devenue la réglementation relative à la TVA.

Les directives européennes ont été évidemment le facteur déterminant de cette évolution. Mais il faut tenir compte d'un autre phénomène qui a contribué à la complexité du régime actuel.

Comme chacun sait, au niveau européen, les décisions fiscales doivent être prises à l'unanimité... ce qui bloque pratiquement toute évolution notable de la fiscalité. C'est donc le juge européen qui a pris le relais, car le juge européen doit donner l'interprétation des notions de droit communautaire qui devront être appliquées par les différents États membres. C'est ainsi que paradoxalement les principales évolutions du régime de la TVA résultent pour l'essentiel des conséquences de la jurisprudence européenne.

On peut simplement retenir quelques exemples.

La jurisprudence européenne a conduit à mieux distinguer les opérations entrant dans le champ d'application de la TVA et celles qui sont situées hors du champ d'application. En particulier, les opérations sans « lien direct » se situent hors champ : sur ce point la jurisprudence « Apple » de 1988 a eu une influence décisive. Que l'on songe, par exemple, à l'évolution du régime des subventions au regard de la TVA.

On peut également citer la définition de « l'assujetti agissant en tant que tel », avec la distinction entre la gestion du patrimoine et les « activités économiques » (cette distinction présente des difficultés d'application particulières, notamment dans le cadre de la réforme de la TVA immobilière réalisée par la loi du 9 mars 2010).

Le développement des échanges internationaux, notamment au sein de l'Union Européenne, a conduit à une refonte des règles de la territorialité, en particulier pour les prestations de services. La conciliation entre la simplification, la recherche de l'efficacité et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale n'est guère aisée.

Ces évolutions relatives au champ d'application de la TVA ont eu également des répercussions sur les modalités de calcul des déductions. À la simplicité initiale de « notre » vénérable « prorata » ont succédé les coefficients d'assujettissement, de taxation et d'admission qui permettent de déterminer le coefficient de déduction...

De telles évolutions sont de nature à dérouter quelque peu les redevables, et peut-être également des praticiens. La TVA, qui passait à l'origine pour être un impôt simple (et rentable..., d'où son succès) est désormais d'application plus complexe. De plus, la législation, directement inspirée par l'évolution du droit communautaire, est fort évolutive (c'est le cas par exemple pour la refonte de la fiscalité immobilière).

Au milieu de ce maquis, un « guide » est donc le bienvenu. D'autant que cet ouvrage est très complet et expose très clairement des règles complexes. Résolument tourné vers la solution de problèmes pratiques, il ne néglige pas pour autant l'exposé des fondements de ces solutions, ce qui permet de résoudre les cas qui ne sont pas nécessairement prévus dans les textes.

Ce livre rendra les plus grands services aux praticiens, mais sera également fort utile à tous ceux qui sont soucieux de mieux connaître la TVA. N'oublions pas qu'il s'agit de l'impôt le plus répandu dans le monde...

14  
14

Bernard Plagnet  
Professeur à la Faculté de Droit de Toulouse  
Ancien membre du Conseil des impôts

# Avant-propos

La TVA se présente comme un impôt neutre et sans danger. Sa philosophie est en effet d'en faire supporter la charge, non pas à l'entreprise, consommatrice intermédiaire, mais au client final, c'est-à-dire en général un particulier. Or cet impôt n'est pas aussi simple qu'il paraît. Le législateur l'a paré d'une batterie de textes complexes afin de le formaliser de façon très précise, voire pointue pour un non-initié.

Il est donc courant, et compréhensible, de commettre des erreurs sur l'application des textes, surtout dans un contexte législatif de renouvellement fréquent. On a ainsi assisté récemment à un bouleversement en matière de TVA sur les opérations immobilières, à la mise en place de nouvelles données pour la TVA intracommunautaire sur les prestations de services et à l'introduction de coefficients de déduction plutôt complexes, mais désormais incontournables.

C'est dans le cadre de suivi de contrôles ou de contentieux fiscaux que l'auteur, avocate, s'est aperçu que les entreprises subissaient souvent des redressements en matière de TVA. Les conséquences financières sont parfois désastreuses, notamment pour les petites PME. De nombreux rehaussements peuvent être évités par une meilleure connaissance des textes. Or les responsables chargés de la TVA n'ont pas toujours le temps de se pencher sur une documentation fiscale technique.

L'idée est née d'un mode d'emploi. Il s'agit là d'un ouvrage à la fois technique et abordable, le plus complet possible pour une majorité d'entreprises. Son objet est d'attirer l'attention de façon simple et pragmatique sur les points essentiels de la TVA à respecter impérativement. L'enjeu est de repérer les risques pour les gérer et d'optimiser la trésorerie liée à la TVA.

## L'auteur

Avocate, Marie Lambert est titulaire d'un DESS de droit fiscal et d'un diplôme (DMSE) de l'École Supérieure de Commerce de Paris. Membre de l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux, elle est chargée d'enseignement de la fiscalité pour le DJCE à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse. Ancienne responsable fiscale d'un groupe international, elle pratique la fiscalité depuis plus de vingt-cinq ans.

Elle est également l'auteur de *150 conseils pour payer moins d'impôts* (Éditions d'Organisation, 2011, 2<sup>e</sup> éd.), un guide pour aider les particuliers à payer moins d'impôts. Elle collabore enfin avec le cabinet Actu Avocats ([www.actu-avocats.com/](http://www.actu-avocats.com/)). Site internet de l'auteur - [www.marie-lambert-avocat.com](http://www.marie-lambert-avocat.com).

## L'ouvrage

Ce guide pratique se présente comme un mode d'emploi sous forme de questions-réponses, à l'usage des responsables de PME, des comptables ou des juristes en charge de la TVA, ou encore des étudiants.

Il aborde les notions incontournables comme celles d'assujetti, de champ d'application ou d'exigibilité, avant d'aborder les modalités de calcul de la TVA à payer ou du crédit de TVA pour les opérations les plus courantes. La question du formalisme est détaillée pour les besoins de la facturation ou des obligations déclaratives. Des développements dans la septième partie de ce guide, intitulée « Pour en savoir plus », sont consacrés à des sujets sensibles comme les opérations financières des sociétés holdings, le régime de la marge appliqué aux véhicules d'occasion ou les travaux immobiliers. Un point est fait sur la pratique du contrôle et du contentieux fiscal.

16

Ce mode d'emploi a pour objet de vous guider dans les arcanes de la TVA par une approche accessible à la majorité des PME et TPE ayant une activité autre qu'agricole. Afin de permettre une lecture plus digeste destinée à étudier les points clés incontournables, bien que souvent négligés, il n'aborde volontairement pas les cas les moins courants. Le vocabulaire utilisé est simple et les questions sont traitées de façon résumée pour se concentrer sur l'essentiel.

Comme toujours en fiscalité, de nombreuses exceptions côtoient les principes, et une réglementation toujours plus technique se double d'une jurisprudence évolutive. De manière générale, il est indispensable de vérifier les textes détaillés et à jour, accessibles notamment sur le site Internet du ministère des Finances, [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou sur celui de legifrance ([www.legifrance.gouv.fr/](http://www.legifrance.gouv.fr/)). En ce qui concerne les nouveaux textes de lois, des instructions administratives sont attendues afin d'obtenir des précisions permettant de lever certaines incertitudes ou des difficultés d'application. Il est nécessaire d'en tirer les conséquences par rapport aux éléments détaillés du dossier examiné. Dans certains cas, il peut être opportun de faire valider par un expert-comptable, voire un avocat fiscaliste, le traitement fiscal des opérations en cause, car un professionnel saura mettre en avant les points sensibles méritant d'être analysés pour la TVA en relation avec les autres impôts et la comptabilité.

Ce mode d'emploi vous aide à comprendre votre situation au regard des règles de la TVA. Il s'agit de vous donner un outil pour démystifier les subtilités de cet impôt afin de vous aider à mieux gérer sa neutralité, voire à optimiser la trésorerie y afférente, et surtout à détecter les points pouvant causer un redressement. Il ne se substitue pas à une documentation détaillée ou à l'avis d'un professionnel au vu des éléments de votre dossier.

## Les pictogrammes

Des pictogrammes accompagnent votre lecture.



Quelques mots pour donner la clé du sujet abordé.



Des informations pour bénéficier de conseils ou d'un commentaire, découvrir des opportunités ou encore les précautions à prendre.



Des exemples pour illustrer les règles.